

CHEVERNY



**ARRÊTÉ DU MAIRE N°ARR_2026_42
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – VOIE DE LA CHAUMETTE**

Le Maire de Cheverny,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties, relative à la signalisation temporaire ;

Vu la demande en date du 3 avril 2026 de l'entreprise ENEDIS MOAR CENTRE – 6 rue du 8 Mai 1945 – 36000 CHATEAUROUX, sollicitant l'interdiction de stationnement au numéro 2 de la Voie de la Chaumette – 41700 CHEVERNY

Considérant que pour permettre le bon déroulement d'un terrassement sous accotement pour pose de coffret électrique – 2 Voie de la Chaumette – 41700 CHEVERNY, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : A partir du 20 avril 2026 et pour une durée de 30 jours calendaires, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur l'emprise de la zone de travaux au 2 Voie de la Chaumette – 41700 CHEVERNY, excepté pour les véhicules affectés au chantier

Article 2 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Cheverny.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : Madame le Maire, Monsieur Le Colonel Commandant le groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- ENEDIS MOAR CENTRE – 6 rue du 8 Mai 1945 – 36000 CHATEAUROUX

Fait à Cheverny, le 7 avril 2026

Le Maire,
Lionella GALLARD

